



PRÉFECTURE DE LA REGION AQUITAINE
PREFECTURE DE LA GIRONDE



Recueil des Actes Administratifs

Le texte intégral, les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou mairies dont ils émanent.
Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur)

Extrait de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 juin 1989 :

"L'insertion d'un texte administratif au recueil par voie d'extraits selon la théorie dite "des mentions essentielles" élaborée par le juge administratif peut être adoptée ..."

Spécial n° 09 - du 28 mars 2007

ISSN 1253-7292

Recueil des Actes Administratifs

Spécial N°09 - du 28 mars 2007

Sommaire



CONCOURS.....3

Arrêté - 2007-03-0084 - Recrutement d'adjoints administratifs de 2e classe du Ministère de l'intérieur et du Ministère de l'outre-mer par un contrat de droit public dans le cadre du PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat) - 28/03/2007 3



Arrêté du 28.03.2007

**RECRUTEMENT D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 2^E CLASSE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DU
MINISTÈRE DE L'OUTRE-MER PAR UN CONTRAT DE DROIT PUBLIC DANS LE CADRE DU PACTE
(PARCOURS D'ACCÈS AUX CARRIÈRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, HOSPITALIÈRE ET
DE L'ÉTAT)**

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, et notamment son article 22 bis ;
- VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2006-1458 du 27 novembre 2006 modifiant le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;
- VU** le décret n° 2006-1459 du 27 novembre 2006 modifiant le décret n° 2005-1229 du 29 septembre 2005 instituant différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire du 14 mars 2007 paru au Journal officiel du 21 mars 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un recrutement par la voie du PACTE pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Gironde ;

ARRETE

Article 1er: Est autorisée, au titre de l'année 2007, l'ouverture d'un recrutement par la voie des Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) pour le recrutement d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre-mer.

Article 2 : Le nombre des places offertes est fixé à :

2 postes pour la préfecture de la Gironde à Bordeaux.

Article 3 : Les candidats retireront et déposeront les dossiers de candidatures à l'ANPE de leur lieu de domicile, à compter du mercredi 4 avril 2007 et jusqu'au vendredi 4 mai 2007, date de clôture des inscriptions et terme de rigueur.

Article 4 : Seuls les candidats déclarés admissibles par la commission de sélection seront convoqués pour entretien.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bordeaux, le 28 mars 2007

P/LE PREFET,
Le Secrétaire Général
François PENY

